



Strasbourg, le 30 janvier 2025

**DGA Solidarités**

Direction de l'Insertion et du Logement  
Service Offre d'Insertion et Emploi

Dossier suivi par : Anne-Laure BOURGER  
Tél. : 06 81 07 49 42  
Mél. : anne-laure.bourger@alsace.eu

Monsieur Materne ANDRES  
Représentant  
ARSEA Agence de Services et de  
Paiement  
Direction Générale Grand Est  
8 rue Sainte Marguerite

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du programme des contrats aidés mis en œuvre par l'Etat, la Collectivité européenne d'Alsace sollicite la **reconduction du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 de**

- *la convention de mandat relative à la gestion de l'aide de la collectivité européenne d'Alsace aux employeurs de salariés en contrat unique d'insertion, signée en date du 21 février 2022*

Aussi, le montant de la participation financière maximale de la Collectivité européenne d'Alsace est fixé à **2 291 725 € pour l'année 2025**, soient **2 269 725 €** au titre des crédits d'intervention pour les Contrats Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) et **22 000 €** au titre des frais prévisionnels de gestion.

- *la convention de gestion de l'aide au poste octroyée par la collectivité européenne d'Alsace pour les structures porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), signée en date du 21 février 2022.*

Aussi, le montant de la participation financière maximale de la Collectivité européenne d'Alsace est fixé à **4 446 400 € pour l'année 2025**, soient **4 428 400 €** au titre des crédits d'intervention pour les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) en ACI et **18 000 €** au titre des frais prévisionnels de gestion.

Nous vous remercions de bien vouloir nous permettre d'engager d'une part, le paiement des mensualités dues aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique au titre des CDDI et d'autre part, l'engagement des Parcours Emploi Compétences (PEC).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Collectivité européenne d'Alsace**

Hôtel du Département  
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département  
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | [www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)

Pour le Conseil de la Collectivité  
européenne d'Alsace  
Le Président

Frédéric BIERRY